



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

0.324.661.

Notification
aux Etats ayant participé
à la Conférence des plénipotentiaires
pour l'établissement d'une Organisation européenne
pour l'exploitation de satellites météorologiques
("Eumetsat")

tenue à Genève le 24 mai 1983

Convention Eumetsat - Ratification du Portugal

Le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur d'informer les Etats que le Gouvernement de la République portugaise a déposé, le 3 mai 1989, son instrument de ratification de la Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques ("Eumetsat"), signée par elle le 24 mai 1983.

Ladite convention est entrée en vigueur pour la République portugaise le 3 mai 1989, conformément à son article 16, paragraphe 4.

Berne, le 10 mai 1989

